RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 08904
Numéro SIREN : 314 503 996
Nom ou dénomination : ABC-LIV

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2021 sous le numéro de dépôt 157382

ABC LIV

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000,00 €
RCS PARIS 314 503 996
2 bis rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Et le Quatre Novembre à 16 heures 00.

Les associés de la société ABC LIV se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 4 novembre 2021 par visioconférence sur convocation qui leur a été adressée individuellement en recommandée ou remise en mains propres le 12 Octobre 2021.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été certifiée par le Conseil de la Société ABC LIV, Maître Frédérique AZOULAY, présente à l'assemblée par visioconférence sur le nombre des associés participants, tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Patrick ALLIANY, en sa qualité de Président de la société, propose aux votes que la présidence de l'assemblée soit tenue par **Monsieur Patrick ALLIANY**, ce qui est approuvé par l'assemblée.

Madame Jessica GUIGUI née **PORTUGAIS** et **Monsieur Jordan ALLIANY**, associés, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Frédérique AZOULAY, Avocat est désignée comme secrétaire de la séance.

Monsieur Sylvain LITVINE, Commissaire aux Comptes de la société, convoqué mais non présent.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 ayant le droit de vote.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- La feuille de présence et la liste des associés ;
- Le texte des résolutions soumis au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés ou mis à disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- **Nomination** de Madame Jessica PORTUGAIS et Monsieur Ruben ALLIANY en qualité de Directeurs Généraux par un vote global,
- **Fixer** le salaire respectif des Directeurs Généraux à 5 900,00 € BRUT,
- **Augmentation** du salaire du Président de 2 500,00 € BRUT,
- **Modification** de l'article 19 des statuts.
- **Pouvoir** à l'effet d'effectuer les formalités.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale a pris acte du départ le 17 janvier 2021 de Monsieur Patrick PORTUGAIS en qualité de Directeur Général.

L'assemblée générale, après discussion, a décidé de nommer en qualité de Directeurs Généraux de la société ABC LIV :

- *Madame Jessica PORTUGAIS épouse GUIGUI, domiciliée 43, rue Henri Rouart – 94510 LA QUEUE EN BRIE*
- *Monsieur Ruben ALLIANY domicilié 72, rue du Blanc Port – 95170 DEUIL LA BARRE*

Cette résolution est adoptée à la majorité de 459 voix - Abstention 21 voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé, compte tenu des fonctions de Madame Jessica GUIGUI et Monsieur Ruben ALLIANY de fixer leur salaire mensuel respectif à la somme de 5 900,00 € (CINQ MILLE NEUF CENT EUROS) BRUT

Cette résolution est adoptée à la majorité de 459 voix – Abstention 21 voix

Troisième résolution

Monsieur Patrick ALLIANY, Président de la société ABC LIV a sollicité une augmentation de son salaire mensuel à hauteur de 2 500,00 € BRUT.

L'assemblée générale ayant considéré que cette question devait être portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes, elle a décidé de refuser cette augmentation.

Cette résolution est rejetée par 240 voix contre 51 voix

Quatrième résolution

Compte tenu des décisions qui précèdent, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 19 des statuts.

Cette résolution est votée à l'unanimité

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'assemblée déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par le Président, le Secrétaire et les Scrutateurs.

Le Président
Monsieur Patrick ALLIANY

Le Secrétaire
Maître Frédérique AZOULAY

Les Scrutateurs
Madame Jessica GUIGUI/Monsieur Jordan ALLIANY